

Yvan Rielle, Rolf Wirz, Reto Wiesli

## **Confédération, cantons et villes: monitoring de la politique de la santé**

Rapport de synthèse 1/2010 de mars 2010

---

Le Bureau de politique de santé polsan Sàrl a effectué sur mandat de la Fondation Promotion Santé Suisse un monitoring de la politique de la santé pour le **deuxième semestre 2009**. Son but était à nouveau de passer systématiquement en revue les secteurs de la politique suisse qui comptent pour la Fondation. Le monitoring porte sur les éléments politiques importants, en rapport avec les objectifs de la Fondation, mis en place par la Confédération, les cantons et les villes de Berne, de Genève, de Lausanne et de Zurich. Il comprend les thèmes suivants: promotion de la santé et prévention, poids corporel sain, santé psychique et stress, prévention de l'alcoolisme et prévention du tabagisme. Il documente les processus législatifs en cours ainsi que toutes les interventions parlementaires dans ces cinq domaines. Une liste des interventions à traiter par les Parlements fédéral et cantonaux se trouve en annexe.

### ***Politique de la Confédération et enjeux pour la Fondation***

---

La nouvelle année a apporté quelques **changements importants de personnes** à la tête de la politique de la santé publique en Suisse. Le radical neuchâtelois Didier Burkhalter a pris la succession de Pascal Couchepin au DFI et exerce désormais la fonction de ministre de la santé publique. En même temps, Thomas Zeltner, à la tête de l'OFSP depuis presque deux décennies, a pris sa retraite à la fin de 2009. Le juriste Pascal Strupler, nommé encore par Pascal Couchepin dont il a été le secrétaire général au DFI, a repris la direction de l'OFSP. C'est Benno Bättig qui a pris la succession de Strupler

en tant que secrétaire général du DFI. Depuis 2003, M. Bättig était secrétaire général du groupe Galenica, un groupe d'entreprises du marché de la santé qui fabrique et diffuse des médicaments et gère un grand réseau de pharmacies. Enfin, Franz Wyss a laissé sa place de secrétaire central de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) au début de 2010 à son ancien remplaçant, Michael Jordi. Franz Wyss reste toutefois, jusqu'à sa retraite en été 2010, «chef de projet du domaine politique» à la CDS.

### ***Législation***

Le contenu de la **loi sur la prévention** reste déterminant pour l'avenir de la Fondation. Le projet de loi et le Message ont été publiés par le Conseil fédéral le 30 septembre 2009. Le projet prévoit d'améliorer le pilotage et la coordination des mesures de prévention, de promotion de la santé et de dépistage en Suisse, en créant un nouveau centre de compétences fédéral avec l'Institut suisse pour la prévention et la promotion de la santé. Il ne contient aucune mesure de prévention, mais il règle notamment le pilotage et la coordination, la répartition des tâches entre Confédération et cantons, l'organisation et le financement de l'Institut, ainsi que les conditions d'affectation du supplément de prime LAMal et de la taxe pour la prévention du tabagisme, ainsi que les aides financières allouées aux ONG. Il a été soumis au Conseil national en tant que première chambre. Il est prévu que la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) se penche sur le projet pour la première fois les 25 et 26 mars 2010. La décision de la CSSS-N, attendue pour la fin du mois de mars ou d'avril, sera déterminante pour la suite. Elle indiquera les perspectives ouvertes par la loi sur la prévention, les points de litige et les positions des partisans et des adversaires concernant les aspects principaux. La révision totale de la **loi fédérale sur l'encouragement du sport** a également bien avancé. Elle contient aussi des éléments en rapport avec la politique de santé qui influencent le travail de la Fondation: le Conseil fédéral a transmis son projet et le message au Parlement le 11 novembre 2009. Le projet prévoit notamment d'encourager le sport et l'activité physique pour tous les groupes d'âge, ainsi que de soutenir et de développer de manière subsidiaire, conformément à la pratique actuelle, les offres des cantons, des communes et du secteur privé. De plus, le secteur Jeunesse+Sport doit ouvrir le programme J+S aux enfants âgés de cinq à dix ans. Le Conseil fédéral veut maintenir l'obligation d'enseigner le sport à l'école, tout en laissant à l'avenir la liberté aux cantons de fixer le nombre de périodes d'enseignement et de définir les exigences en termes de qualité. Le régime obligatoire de trois leçons par semaine est donc assoupli. Le Conseil national sera le premier à se pencher sur ces propositions. Sa

commission de la science, de l'éducation et de la culture doit décider les 4 et 5 février 2010 de son entrée en matière sur le projet. Elle ne devrait pas discuter des points qui intéressent la Fondation - à commencer par le sport à l'école - avant sa séance d'avril.

La Fondation attend aussi les résultats de la deuxième partie de la révision de la **loi sur l'assurance-accidents**, qui doit inscrire comme activité de la SUVA les conseils et les formations que celle-ci propose aux entreprises dans le domaine de la promotion de la santé. Le Conseil national avait décidé de renvoyer le projet en entier à la CSSS-N suite à la vive opposition que la première partie du projet (sans lien direct avec la Fondation) y avait rencontrée. La CSSS-N a repris ses délibérations à la fin janvier 2010. Elle a plus ou moins réussi à se décider mais attend encore quelques explications, ce qui repousse sa prise de position définitive à la fin du mois de juin 2010. Le projet, y compris sa deuxième partie qui intéresse de près la Fondation, doit être porté devant le Conseil national lors de la session d'automne 2010.

La révision du **droit suisse sur les denrées alimentaires** n'est pas aussi avancée. Il s'agit avant tout d'aligner le droit suisse sur le droit européen. La procédure de consultation concernant la Loi révisée sur les denrées alimentaires (LDAI) a pris fin le 16 octobre 2009. Les modifications préconisées doivent permettre à la Suisse de s'associer aux systèmes européens pour la sécurité des denrées alimentaires et des produits. Les adaptations ont trait, notamment, à l'inscription du principe de précaution, à la reprise des définitions issues du droit européen et à l'intégration de l'interdiction de la tromperie pour certains objets usuels. En outre, le système européen des valeurs limites concernant les microorganismes, les substances étrangères et les composants (notamment les acides gras trans) doit, à l'avenir, être également utilisé en Suisse. L'OFPS publiera le rapport de consultation à la fin du mois d'avril 2010. Le projet de loi et le Message devraient parvenir au Parlement avant la pause estivale. Les délibérations au Parlement devraient donc commencer en automne ou en hiver 2010. L'OFPS et le DFI en profitent pour réviser plusieurs ordonnances du droit alimentaire dans l'objectif à la fois d'harmoniser le droit et de faciliter la libre circulation des marchandises avec l'Union européenne. Les auditions des cercles intéressés se déroulent d'ici au 1<sup>er</sup> mars. L'entrée en vigueur des nouvelles ordonnances est prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Entre temps, les travaux concernant la **loi fédérale sur les entraves techniques au commerce** sont terminés. Il s'agit en particulier d'introduire le «principe du Cassis de Dijon» et de faciliter davantage encore la libre circulation des marchandises avec l'Union européenne. Le référendum lancé par le viticulteur genevois Willy Cretegnny et son association, avec le soutien des Verts et de l'UDC, a échoué dès le stade de la récolte des signatures. Ainsi, la loi partiellement révisée, intégrant le principe du Cassis de Dijon, et l'ordonnance d'exécution qui l'accompagne entreront en vigueur au premier semestre 2010 sans passer par le

peuple. Les négociations entre la Suisse et l'UE continuent aussi **dans le secteur agroalimentaire et dans le secteur de la santé**. Il est notamment envisagé de renforcer la collaboration en matière de sécurité des produits et des denrées alimentaires et de protection de la santé, en participant aux trois systèmes d'alerte rapide et précoce de l'UE, ainsi qu'aux deux agences correspondantes et au programme d'action communautaire dans le domaine de la santé publique. Pour la Fondation, ce programme de santé publique est déterminant. Il s'agit d'un programme-cadre de l'UE servant à cofinancer des projets de promotion de la santé et des mesures d'encouragement de la santé, en rapport avec des facteurs comme l'alimentation, l'alcoolisme ou le tabagisme. Selon le bureau de l'intégration qui coordonne les négociations avec l'UE, plusieurs autres séances seront nécessaires. La fin des négociations n'est donc pas en vue. Et même si ces pourparlers trouvaient une issue positive, ce résultat dépendrait encore de la mise en œuvre en Suisse, où l'introduction nécessaire d'une **loi sur les produits du tabac** ne manquerait pas de susciter une forte résistance. L'OFPS est en train d'élaborer une telle loi dont le destin et surtout le calendrier correspondant dépendent étroitement des négociations avec l'UE.

La législation dans le domaine de la **protection contre le tabagisme passif** a beaucoup progressé: le Conseil fédéral a adopté la loi fédérale pour la protection contre le tabagisme, et l'ordonnance avec les dispositions d'exécution le 28 octobre 2009. Toutes deux doivent entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2010. Néanmoins, le secteur de prévention du tabagisme va rester à l'agenda politique. En effet, la Ligue pulmonaire suisse, estimant ces dispositions fédérales trop laxistes, a lancé en mai 2009 l'**initiative populaire fédérale «Protection contre le tabagisme»** qui, selon ses propres indications, a récolté 85'000 signatures en six mois à peine, de sorte que son aboutissement semble assuré. Le but déclaré des auteurs de l'initiative est de récolter 120'000 signatures d'ici au 31 mars 2010. La politique suisse en matière d'alcool va au-devant d'une véritable réorientation avec la révision de la **loi sur l'alcool**. Il est notamment prévu d'instituer des bases juridiques pour régir les achats-tests et des mesures ciblées contre les offres d'alcool à très bas prix, ainsi que d'interdire la vente d'alcool à certaines heures et à certains endroits. La possibilité de remplacer la loi actuelle par deux lois distinctes (loi sur la fiscalisation des spiritueux et loi relative à la régulation du marché de l'alcool) est à l'étude. La révision totale de la loi sur l'alcool offre en outre le cadre idéal pour examiner la réintégration des tâches de la Régie fédérale des alcools dans l'administration fédérale centrale. Le calendrier d'origine prévoyait de soumettre aux cercles intéressés un premier projet pour consultation dès février. Mais ce calendrier a été révisé entre temps: il est désormais prévu de publier le projet en avril 2010. La procédure de consultation doit durer jusqu'en septembre 2010. Le projet définitif, avec le Message y relatif, serait ainsi soumis au Parlement au

cours du deuxième semestre 2011. Entre temps, le Parlement a pris une décision capitale dans le domaine de la prévention de l'alcoolisme avec la révision de la **loi sur la radio et la télévision (LRTV)**: après un long va-et-vient entre le National et les Etats, une conférence de conciliation entre les deux Chambres a permis de trancher en faveur de la libéralisation totale le 25 septembre 2009: **l'interdiction de publicité** pour la bière et le vin (mais pas l'alcool fort) doit être levée dans la LRTV pour toutes les chaînes de télévision. Ainsi, à la dernière minute, les chambres ont adopté la ligne du National qui a toujours plaidé pour la libéralisation tandis que le Conseil des Etats s'y opposait farouchement et voulait même étendre l'interdiction. Cette longue procédure parlementaire montre à quel point les majorités sont courtes dans le domaine de la prévention. De même, pour l'instant, la révision partielle de la **loi fédérale sur l'achat de marchandises dans les boutiques hors taxes des aéroports** semble peu favorable à la prévention. La procédure de consultation à ce sujet a pris fin le 6 septembre 2009. Le projet prévoit que les passagers arrivant de l'étranger pourront acheter des marchandises dans les boutiques hors taxes des aéroports. Ainsi, boissons alcoolisées et produits du tabac seront vendus en franchise de redevances, donc bien meilleur marché, aux personnes qui entrent dans notre pays. Selon la Direction générale des douanes, le projet de loi et le Message devraient déjà être soumis au Parlement en mars 2010.

La **réforme en cours de la TVA** continue d'intéresser de près la Fondation. Malgré une première série de décisions, d'importantes questions restent encore en suspens pour de nombreux acteurs du système de santé en particulier. Ainsi, aucune décision n'a encore été arrêtée concernant le niveau des taux et l'introduction d'un taux uniforme de TVA. Ce sont surtout les organisations du système de santé qui seraient concernées par cette évolution dans la mesure où elles sont nombreuses à profiter aujourd'hui de réglementations d'exception (exemption d'impôt) ou d'un taux réduit (de 2,5%). La nouvelle réglementation prévoit d'imposer pratiquement l'ensemble du secteur de la santé. Entre temps, les délibérations ont été suspendues. Le Conseil fédéral s'est prononcé à nouveau pour une simplification radicale du régime de TVA le 14 octobre 2009. Il continue à demander l'introduction d'un taux unique et l'abolition de nombreuses exceptions fiscales. Mais la situation a évolué depuis l'adoption du premier Message sur la réforme de la TVA, notamment suite au scrutin du 27 septembre 2009, qui a vu le peuple suisse accepter l'augmentation la TVA pour l'Al. Le Conseil fédéral propose donc de présenter au Parlement un Message complémentaire pour cette partie du projet. Selon l'administration fédérale des finances, ce devrait être fait encore avant l'été. Reste à savoir si et dans quelle mesure les organisations de la santé seront touchées.

Dans le domaine de la santé psychique, c'est surtout la question de l'**aide au suicide** qui fait controverse au plan fédéral. Le Conseil fédéral entend régler expressément l'aide organisée au suicide et propose deux variantes pour modifier le droit pénal: soit la fixation de critères de diligence dans le droit pénal pour les collaborateurs et collaboratrices des organisations d'assistance au suicide, soit l'interdiction de l'aide organisée au suicide. Le 28 octobre 2009, le Conseil fédéral a mis ces deux variantes en consultation avec un rapport explicatif. La consultation dure jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2010. Il ne s'agit en principe pas de réduire la réglementation libérale qui autorise l'assistance au suicide hors de tout mobile égoïste. Mais le Conseil fédéral estime nécessaire de fixer des règles et des limites pour éviter que les organisations d'assistance au suicide ne profitent davantage de la marge de manœuvre laissée par la loi, au risque pour certaines de se soustraire aux mécanismes de contrôle de l'Etat et de la déontologie professionnelle. La priorité va selon lui à la protection de la vie humaine. Le Conseil fédéral a notamment insisté sur l'importance, comme options utiles, d'encourager la médecine palliative et la prévention du suicide. Son projet suscite de vives discussions en procédure de consultation, les organisations d'assistance au suicide étant l'objet premier de la controverse. Voici longtemps que ces organisations font l'objet d'interventions parlementaires: pas moins de vingt-et-une ont été consacrées à l'assistance au suicide par le Conseil national et le Conseil des Etats depuis 2005. Pour la Fondation Promotion Santé Suisse, le Congrès Nationale Suicide organisé les 18 et 19 mars 2010 sous le titre de «Quelle prévention du suicide en Suisse?» est de prime importance dans le domaine de la prévention des suicides.

### ***Interventions***

L'analyse des **interventions** aux chambres fédérales qui présentent un intérêt pour la Fondation ne confirme pas la tendance qui se dessinait lors des deux derniers rapports: le nombre d'interventions qui portent sur des thématiques chères à la Fondation est à nouveau en recrudescence par rapport aux périodes précédentes. Si sept interventions avaient encore été déposées au deuxième semestre 2008, ce nombre était passé à trois au premier semestre 2009. Or, au deuxième semestre 2009, les nouvelles interventions sont au nombre de huit. La supposition que le Parlement fédéral pouvait faire preuve d'une certaine retenue du fait de l'élaboration de la loi sur la prévention ne s'est pas avérée. Au contraire, certaines interventions sont même des réactions explicites au Message du Conseil fédéral. Il faut préciser par ailleurs que, par rapport aux périodes précédentes, les interventions sont plus nombreuses dans tous les domaines.

Parmi ces nouvelles interventions aux chambres fédérales, deux se rapportent plus précisément au domaine général de la prévention et de la promotion de la santé. Le

président du PDC, Christophe Darbellay, demande dans un postulat de clarifier la répartition des tâches et des compétences entre la Confédération et les cantons et de réduire les dépenses de dix pour cent. Il voit en particulier un potentiel d'économie dans les campagnes d'information et de communication. Au lieu de dépenser cet argent pour des campagnes d'affiches nationales, il estime que le Conseil fédéral devrait le faire directement parvenir aux associations de sport et de jeunesse. Même si le Conseil fédéral, dans sa réponse, signale que, depuis 2003, les dépenses au titre de la prévention ont été réduites, qu'un changement de codage statistique des différents postes budgétaires a été mal interprété et que la campagne d'affichage de la Fondation n'a été ni lancée ni financée par la Confédération, cette position du PDC relativement critique à l'égard de la prévention pose problème par rapport à la future loi sur la prévention: en effet, les chances que les exigences de prévention s'imposent au Parlement sont quasiment nulles sans le soutien de ce parti.

L'interpellation du Conseiller national PLR Edi Engelberger est encore plus critique puisqu'elle demande carrément au Conseil fédéral de tirer un trait sur la loi sur la prévention. Comme le titre de son interpellation le laisse entendre, Edi Engelberger estime cette loi inutile, en particulier l'Institut suisse pour la prévention et la promotion de la santé. Il considère que les bases légales existantes sont suffisantes pour mener une politique de prévention judicieuse et conforme aux besoins. Il critique aussi que, selon lui, le Conseil fédéral n'a pas pris en compte dans l'élaboration de son Message les réserves exprimées par les milieux économiques lors de la consultation. L'argumentation de M. Engelberger, président de l'Union suisse des arts et métiers (USAM), recoupe pratiquement celle d'un communiqué de l'USAM, publié le 30 septembre 2009, et celle d'un document de l'Alliance des milieux économiques pour une politique de prévention adéquate en date du 21 décembre 2009. Une partie des milieux économiques ne fait donc pas mystère de ce qu'elle pense de la loi sur la prévention. Dans sa réponse, le Conseil fédéral est tout aussi ferme, même s'il fait allusion aussi à l'incertitude que suscite l'évolution de la conjoncture et aux mesures d'économie pour alléger le budget à partir de 2011. Cette menace se concrétisera à partir de septembre 2010 lors des débats budgétaires pour l'an 2011.

Quant à l'interpellation de la Conseillère nationale UDC Sylvia Flückiger-Bäni, elle critique les activités de l'Office fédéral de la santé publique dans le domaine alimentaire, considérant qu'elles interviennent inutilement et trop fortement dans le secteur économique et qu'elles mettent les citoyens sous tutelle s'agissant de leurs habitudes alimentaires. Le Conseil fédéral rejette ces reproches et renvoie aux coûts de la santé imputables à une mauvaise alimentation et à l'ouverture d'actions santé à tous les partenaires, sans mentionner toutefois la Fondation. Deux nouvelles interpellations ont été déposées dans le domaine de la santé psychique. Le Conseiller

national PDC Meinrado Robbiani interpelle le Conseil fédéral sur sa réaction au rapport sur le travail et la santé qui arrive à des conclusions alarmantes sur le stress dans l'activité professionnelle. Dans sa réponse, le Conseil fédéral estime nécessaire de renforcer l'information concernant la prévention dans ce domaine sans préconiser pour autant une adaptation des disposition légales sur la durée du travail. L'interpellation du Conseiller des Etats du groupe des Verts Luc Recordon touche à un domaine très proche puisqu'elle porte sur le risque suicidaire, en particulier des employés de la Confédération. Le Conseil fédéral développe davantage dans sa réponse l'ampleur du problème que les solutions ou stratégies possibles pour lutter contre le stress, et renvoie notamment aux activités du SECO et des cantons.

### ***Politique des cantons et enjeux pour la Fondation***

---

#### ***Lois sur la santé publique***

La dynamique législative dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention est plutôt faible au plan cantonal depuis une année. Cette baisse de régime s'explique par le fait que récemment, maints cantons ont adopté des lois accordant plus de place à ces deux secteurs. Dès lors, les efforts se centrent davantage sur la mise en œuvre et la concrétisation de ces nouvelles bases légales. En Argovie et à Schwyz, les lois révisées sur la santé publique entrent en vigueur au début de l'an 2010. Dans le canton de Berne, le projet de loi est passé en première lecture au Grand Conseil, ce qui permet de prévoir son entrée en vigueur pour le début de 2011. La promotion de la santé et la prévention constitueront un chapitre à part de cette loi, et le canton pourra leur attribuer des contributions financières. Le canton de Bâle-Ville, qui n'a pas encore de loi complète sur la santé publique, en élabore une de toutes pièces. La promotion de la santé et la prévention y seront intégrées et y trouveront ainsi des fondements juridiques. La procédure de consultation est terminée depuis la fin de 2008; les résultats et la suite de la procédure sont attendus pour l'an 2010. Dans les cantons d'Obwald, de Saint-Gall et de Schaffhouse, la révision des lois sur la santé publique n'en est qu'à ses débuts. Ces trois cantons en sont aux travaux préparatoires, la révision concrète n'a pas encore été entamée. Le contenu futur de ces textes de loi, notamment la place accordée à la promotion de la santé et à la prévention, n'est pas encore connu. Il sera donc particulièrement intéressant d'observer l'évolution dans ces cantons ces prochaines années.



Tableau: importance accordée à la promotion de la santé et à la prévention dans les lois cantonales sur la santé publique (LPS)

	Haute importance, LPS en partie anciennes	Moindre importance, même en cas de nouvelle LPS	Révision LPS en cours, importance renforcée prévue	Révision prévue, importance inconnue	Encore aucune révision LPS en cours ou prévue
AG	x				
AI		x			
AR	x				
BE			x		
BL	x				
BS			x		
FR	x				
GE	x				
GL	x				
GR	x				
JU	x				
LU	x				
NE	x				
NW	x				
OW				x	
SG				x	
SH				x	
SO		x			
SZ		x			
TG					X
TI	x				
UR	x				
VD	x				
VS	x				
ZG	x				
ZH	x				

### Interventions

Dans les parlements cantonaux, vingt-et-une interventions au total sont en suspens en rapport avec des thèmes pertinents pour la Fondation. Une de ces interventions concerne le thème général «promotion de la santé et prévention», six le domaine du «poids corporel sain», six la «santé psychique». Deux interventions portent sur la

«prévention de l'alcoolisme» et cinq sur la «prévention du tabagisme», et une intervention conjugue ces deux thèmes. Il apparaît dans cette répartition que le nombre d'interventions dans le domaine du «poids corporel sain» est légèrement en recul (cf. rapports précédents) et que la «prévention du tabagisme» concentre l'attention, notamment en ce qui concerne le tabagisme passif dans certains cantons.

La dynamique de la politique cantonale concernant les thèmes significatifs pour la Fondation est à nouveau en nette hausse. Sur les vingt-sept interventions en cours recensées lors du dernier monitoring, quatorze ont été traitées tandis que neuf étaient déposées. Onze autres interventions intéressant la Fondation ont été déposées et traitées au cours de ce même second semestre 2009, ce qui porte le nombre d'interventions à vingt depuis le dernier monitoring. Autrement dit, l'activité au niveau cantonal est, comme au niveau fédéral, en hausse par rapport à la période précédente.

On constate que les interpellations déposées au deuxième semestre 2009 ne concernent que quatorze cantons, alors qu'aucune intervention n'est pendante dans presque la moitié des cantons. Il s'agit des cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures, d'Appenzell Rhodes-Extérieures, de Bâle-Campagne, de Glaris, des Grisons, de Lucerne, d'Obwald, de Saint-Gall, de Schaffhouse, de Schwyz, de Thurgovie et d'Uri. Il faut donc relativiser la dynamique observée dans les parlements cantonaux dans la mesure où elle n'est pas nationale. Certains cantons et leurs parlements jouent ainsi un rôle moteur en mettant en avant des thématiques pertinentes pour la Fondation. La liste des cantons sans la moindre intervention n'évolue guère: un nombre relativement important de cantons ne déploie aucune activité parlementaire pertinente pour la Fondation.

### ***Politique des villes sélectionnées et enjeux pour la Fondation***

---

Les **bases légales** spécifiques à la promotion de la santé et à la prévention au niveau municipal sont fort rares. Les villes de Berne, de Genève, de Lausanne et de Zurich fondent leurs activités dans ce domaine en priorité sur le droit supérieur de leur canton respectif et se contentent le plus souvent de régler la question des compétences dans le cadre de leurs propres réglementations.

Depuis le dernier monitoring (cf. rapport 2/2009), on constate que le nombre d'interventions - soit six au total - s'est encore réduit. Au second semestre 2009, seules trois nouvelles interventions ont été déposées auprès des parlements des villes concernées et sept ont été traitées. Les interventions en suspens se répartissent comme suit pour ce qui est de la thématique: deux concernent le domaine «promotion de la santé et prévention» et quatre le domaine du «poids corporel sain». Aucune ne

porte sur la «santé psychique», la «prévention de l'alcoolisme» ou la «prévention du tabagisme». Il ne se passe d'ailleurs presque rien dans ces domaines: deux interventions ont été déposées et traitées concernant la «santé psychique», idem concernant la «prévention du tabagisme». Une des interventions relatives au domaine «promotion de la santé et prévention» a aussi été traitée. Il faut remarquer qu'au niveau des villes, les activités parlementaires se répartissent de manière semblable qu'au niveau géographique: les deux cités alémaniques sont davantage concernées que les romandes.

Annexe 1: liste des interventions en suspens au plan fédéral, par thématique

Etat	Auteur (parti)	Thème	Date de dépôt	Instrument	Titre de l'intervention (Nummer Curia Vista)	Contenu	Stade	Favorable à la prévention et à la promotion de la santé?	Importance politique
Inchangé	Galladé (PS)	PrS/P	20.03.08	Mo	Familienbasierte Prävention im Frühbereich (08.3189)	Accompagnement et coordination de la mise en œuvre des mesures de prévention essentielles concernant le domaine de la petite enfance; crédit spécial de 7 millions de francs pour financer des programmes cantonaux	En suspens au Parlement; prop. CF: rejet	+	
Inchangé	Galladé (PS)	PrS/P	20.03.08	Mo	Kinderärztliche Vorsorgeuntersuchungen für alle Kinder im Vorschulalter (08.3182)	Elaboration d'une base légale afin que tous les enfants d'âge préscolaire soient soumis obligatoirement à un examen préventif assuré par un pédiatre	En suspens au Parlement; prop. CF: rejet	+	
Inchangé	Zemp (PDC)	PrS/P	19.03.08	lp	Präventionsmaschinerie des Bundesamtes für Gesundheit (08.3153)	Questions critiques sur le Programme national alcool et le Programme national alimentation et activité physique (coûts, droits fondamentaux)	En suspens au Parlement; discussion reportée à juin 08; réponse du CF le 21.5.08	-	!

Etat	Auteur (parti)	Thème	Date de dépôt	Instrument	Titre de l'intervention (Nummer Curia Vista)	Contenu	Stade	Favorable à la prévention et à la promotion de la santé?	Importance politique
Inchangé	Spuhler (UDC)	PrS/P	28.05.08	Ip	Aktivismus des BAG. Volkswirtschaftliche Schäden und Auswirkungen (08.3258)	Informations sur les moyens financiers engagés pour les campagnes de prévention et pour la création d'un institut suisse de prévention; prise de position sur les conséquences économiques des restrictions dans les domaines de l'alcool, de l'alimentation et du tabac	En suspens au Parlement; réponse du CF le 27.8.08	-	!
Inchangé	Galladé (PS)	PrS/P	11.06.08	Po	Kompetenz der Eltern im Frühbereich und in kritischen entwicklungsbedingten Übergängen (08.3330)	Rapport sur les possibilités d'informer les parents et d'améliorer leurs compétences en matière de formation, d'éducation et de santé	En suspens au Parlement; prop. CF: rejet	+	
Inchangé	Donzé (PDC)	PrS/P	13.06.08	Mo	Neuverteilung der Bundesmittel für Prävention (08.3409)	Redistribution des moyens dans le cadre du projet de loi sur la prévention sanitaire; augmentation en particulier des moyens alloués à la prévention du suicide	En suspens au Parlement; prop. CF: acceptation; discussion reportée à oct. 08.	+	!!
Nouveau	Engelberger (PLR)	PrS/P	08.12.09	Ip	Neues Präventionsgesetz. Übungsabbruch (09.4083)	Disponibilité du CF à renoncer à la loi sur la prévention?	En suspens au Parlement réponse du	-	!

Etat	Auteur (parti)	Thème	Date de dépôt	Instrument	Titre de l'intervention (Nummer Curia Vista)	Contenu	Stade	Favorable à la prévention et à la promotion de la santé?	Importance politique
							CF le 24.02.10		
Nouveau	Darbellay (PDC)	PrS/P	11.12.09	Po	Concentration des moyens dans le domaine de la prévention (09.4306)	Clarification de la répartition des tâches et des compétences entre la Confédération et les cantons, contrôle des mesures de prévention et réduction des dépenses	En suspens au Parlement ; réponse du CF le 24.02.10; prop. CF: rejet	-	!!
Inchangé	Carobbio (PS)	Pcs	05.06.08	Ip	Wirksame Bekämpfung der Mangelernährung bei Kindern unter drei Jahren (08.3282)	Disponibilité du CF à évaluer la qualité de l'aide alimentaire fournie par la Suisse et à s'engager afin que l'aide au développement contribue à la lutte contre la malnutrition?	En suspens au Parlement; discussion reportée à oct. 08; réponse du CF le 03.09.08	+	
Inchangé	Graf Litscher (PS)	Pcs	30.09.08	Mo	Verständliche Deklaration von Lebensmitteln (08.3556)	Base légale pour une déclaration des aliments simple et homogène	En suspens au Parlement; prop. CF: rejet; reprise éventuelle pour	+	!

Etat	Auteur (parti)	Thème	Date de dépôt	Instrument	Titre de l'intervention (Nummer Curia Vista)	Contenu	Stade	Favorable à la prévention et à la promotion de la santé?	Importance politique
							examen		
Inchangé	Kiener Nellen (PS)	Pcs	01.12.08	Mo	Finanzierung des Projekts Jugend + Sport Kinder (08.3767)	Augmentation des indemnités versées pour les activités J+S; suppression de l'obligation faite aux cantons de cofinancer ces activités	En suspens au Parlement; prop. CF: rejet	+	!
Nouveau	Flückiger-Bäni (UDC)	Pcs	11.12.09	Ip	Rigide Ernährungsvorschriften zur Erziehung der Bürger? (09.4320)	Questions critiques sur les activités de l'OFSP dans le domaine de l'alimentation saine	En suspens au Parlement réponse du CF le 24.02.10	-	!
Inchangé	Heim (PS)	Sps	12.06.08	Po	Kampf der hohen Suizidzahl in der Schweiz (08.3366)	Information sur la manière de lutter contre le taux élevé de suicides en Suisse; stratégie de dépistage des maladies psychiques	En suspens au Parlement; prop. CF: acceptation	+	!

Etat	Auteur (parti)	Thème	Date de dépôt	Instrument	Titre de l'intervention (Nummer Curia Vista)	Contenu	Stade	Favorable à la prévention et à la promotion de la santé?	Importance politique
Inchangé	Widmer (PS)	Sps	11.06.08	Ip	Suizidprävention seit 2005 (08.3326)	Questions sur la mise en œuvre depuis 2005 des mesures annoncées dans le domaine du suicide et de la prévention du suicide	En suspens au Parlement; réponse du CF le 27.8.08; discussion reportée en oct. 08	+	
Inchangé	Leutenegger Oberholzer (PS)	Sps	02.10.08	Mo	Alterspolitik. Aktionsplan zur Umsetzung des Strategieberichts (08.3614)	Plan d'action pour mettre en œuvre les mesures du rapport sur la stratégie en matière de politique de la vieillesse	En suspens au Parlement; prop. CF: rejet	+	!
Inchangé	Leutenegger Oberholzer (PS)	Sps	02.10.08	Mo	Alterspolitik. Alters-Survey (08.3615)	Possibilité de réaliser en Suisse, à intervalles réguliers, une enquête sur les personnes se trouvant dans la seconde moitié de leur vie ?	En suspens au Parlement; prop. CF: rejet	+	!
Nouveau	Robbiani (PDC)	Sps	23.09.09	Ip	Wie soll mit den höheren Arbeitsrhythmen umgegangen werden? (09.3824)	Questions sur les suites que le CF entend donner au rapport «Travail et santé» du SECO	En suspens au Parlement; réponse du CF le 11.11.09	+	



Etat	Auteur (parti)	Thème	Date de dépôt	Instrument	Titre de l'intervention (Nummer Curia Vista)	Contenu	Stade	Favorable à la prévention et à la promotion de la santé?	Importance politique
Nouveau	Recordon (Verts)	Sps	02.12.09	Ip	Effets du stress professionnel sur la santé au travail (09.4043)	Questions sur le stress et le risque suicidaire en lien avec les exigences croissantes de l'activité professionnelle	Session de printemps; réponse du CF le 27.01.10	+	
Inchangé	Bortoluzzi (UDC)	Alc	20.03.08	Mo	Eigenverantwortung bei exzessivem Alkohol- und Drogenmissbrauch (08.3164)	Prise en charge des soins médicaux d'urgence rendus nécessaires par une consommation excessive d'alcool ou de drogue par la personne en cause ou son représentant légal	En suspens au Parlement; prop. CF: rejet	--	!
Inchangé	Humbel Näf (PDC)	Alc	20.03.08	Mo	Wirksame Massnahmen gegen Rauschtrinken (08.3201)	Mesures et bases légales permettant de mieux faire assumer la responsabilité de leurs actes aux adeptes de l'ivresse ponctuelle	En suspens au Parlement; prop. CF: rejet	-	!

Abréviations: Mo = motion, Po = postulat, Ip = interpellation; PrS/P = promotion de la santé et prévention, Pcs = poids corporel sain, Sps = santé psychique, Alc = prévention de l'alcoolisme

Annexe 2: liste des interventions en suspens au plan cantonal, par thématique

Etat	Canton	Thème	Auteur (parti)	Instrument	Titre de l'intervention	Contenu	Stade	Favorable à la prévention et à la promotion de la santé?	Importance politique
Nouveau	AG	Sps	Friker-Kaspar (UDC)	Mo	Förderung der psychischen Gesundheit im Aargau	Elaboration d'une stratégie complète d'encouragement de la santé psychique en Argovie	En suspens au gouvernement	+	!
Nouveau	AG	Tab	Christen (PS)	Ip	Vollzug des Bundesgesetzes zum Schutz vor Passivrauchen und dessen Verordnung im Kanton Aargau	Questions sur l'introduction et la réalisation de la loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif en Argovie	En suspens au gouvernement	+	
Inchangé	BE	Pcs	Geissbühler-Strupler (UDC)	Mo	Einführung eines Moduls zur Ausbildung von Sport- und Gesundheitslehrkräften für die Unterstufe an der Pädagogischen Hochschule Bern	Bases juridiques pour l'introduction d'un module à la Haute Ecole Pédagogique pour la formation spécialisée des responsables de la santé et du sport	En suspens au Parlement	+	
Modifié	BE	Sps	Marti Anliker (PS-JUSO)	Mo	Strategie psychische Gesundheit im Kanton Bern	Stratégie d'encouragement de la santé psychique, de prévention des maladies psychiques et de coordination des offres	En suspens au Parlement	-	!

Etat	Canton	Thème	Auteur (parti)	Instrument	Titre de l'intervention	Contenu	Stade	Favorable à la prévention et à la promotion de la santé?	Importance politique
Modifié	BE	Alc	Blaser (PS-JUSO)	Mo	Einheitliche Regelung für die Abgabe und den Verkauf von alkoholischen Getränken an Jugendliche auf 18 Jahre	Fixation d'une limite d'âge à 18 ans pour la consommation de toutes les boissons alcoolisées	En suspens au Parlement	+	!
Nouveau	BE	Tab	Sutter (PLR)	Mo	Vernünftige Regelung betreffend das Rauchen in Aussenräumen	Autorisation du tabac sur les terrasses ouvertes, dans les tentes et les jardins d'hiver présentant le caractère d'un espace extérieur	En suspens au gouvernement	-	
Nouveau	BE	Tab	Stucki (PS-JUSO)	Mo	Bezahlbare Gesundheit. Prämienverbilligungen finanzieren durch Erhöhung der Tabaksteuer	Intervention du Conseil-exécutif auprès des autorités fédérales pour financer la réduction des primes d'assurance-maladie par une augmentation de l'impôt sur le tabac	En suspens au gouvernement	+	!
Inchangé	BS	PrS/P	Berger-Coenen (PS)	Po	Umsetzung des obligatorischen Turn- und Sportunterrichts an den Berufsfachschulen	Application stricte des prescriptions de la Confédération concernant le sport obligatoire à l'école dans les écoles professionnelles aussi	En suspens au gouvernement	+	!

Etat	Canton	Thème	Auteur (parti)	Instrument	Titre de l'intervention	Contenu	Stade	Favorable à la prévention et à la promotion de la santé?	Importance politique
Inchangé	BS	Sps	Martig (PS)	Po	Neues Altersleitbild für den Kanton Basel-Stadt	Questions sur les possibilités d'améliorer les lignes d'action ainsi que le réseau mis en place pour les personnes âgées, en particulier celles atteintes de démence, compte tenu de l'augmentation de la longévité	En suspens au gouvernement	+	
Nouveau	BS	Sps	Saner (PS)	Po	Massnahmenplan zur Förderung der psychischen Gesundheit und zur Prävention von psychischen Erkrankungen für die Bevölkerung in Basel-Stadt	Vérification des mesures d'encouragement de la santé psychique et de leur application	En suspens au gouvernement	+	!
Nouveau	FR	Pcs	Bulliard (PDC)	Po	Integration von Alltagskompetenzen / Hauswirtschaft als Pflichtfach	Ajout de la branche «gestion quotidienne» / «économie familiale» aux matières obligatoires	En suspens au gouvernement	+	
Inchangé	JU	Pcs	Schenk (PLR)	Mo	Simplifier l'organisation des manifestations sportives non motorisées	Simplification et soutien aux manifestations sportives non motorisées	En suspens au gouvernement	+	

Etat	Canton	Thème	Auteur (parti)	Instrument	Titre de l'intervention	Contenu	Stade	Favorable à la prévention et à la promotion de la santé?	Importance politique
Nouveau	JU	Tab	Burri (PDC)	Mo	Interdiction de vendre du tabac aux jeunes de moins de 18 ans révolus	Adaptation de la législation en vue de préparer l'interdiction de vendre du tabac aux jeunes de moins de 18 ans	En suspens au gouvernement	+	!
Inchangé	SO	Pcs	Baumann (PS)	Ma	Ausarbeitung eines Sportgesetzes	Elaboration d'un projet de nouvelle loi sur le sport	En suspens au gouvernement	+	!
Inchangé	TI	Pcs	Jelmini (PPD)	Mo	Il nuovo DECS merita una Commissione speciale dello sport	Vérification de la possibilité de mettre en place une commission spécifique au sport	En suspens au gouvernement	+	
Inchangé	TI	Alc	Canal (Lega)	Mo	Vietare la vendita e il consumo di bevande alcoliche negli stadi di calcio e nelle piste di hockey	Interdiction de la vente d'alcool lors des matches de foot et de hockey	En suspens au Parlement	+	
Inchangé	ZG	Pcs	Lehmann (PS)	Po	Alle Zuger Kinder können schwimmen	Feuille de route avec un calendrier aussi contraignant que possible pour réaliser l'objectif «Tous les enfants zougais savent nager»	En suspens au gouvernement	+	
Modifié	ZG	Sps	Rupan (AL)	Ip	Suizidprävention für homo- und bisexuelle Jugendliche in Zug	Questions sur la prise en compte du groupe à risques des homosexuels et bisexuels dans les activités cantonales de prévention du suicide	En suspens au Parlement	o	

Etat	Canton	Thème	Auteur (parti)	Instrument	Titre de l'intervention	Contenu	Stade	Favorable à la prévention et à la promotion de la santé?	Importance politique
Modifié	ZH	Sps	Bucher-Steinegger (GP)	Po	Suizidprävention	Rapport sur la prévention du suicide et stratégie dans ce domaine	En suspens au Parlement	+	!
Nouveau	ZH	Tab	Schulthess (PS)	Prop	Verzögerte Umsetzung der Volksinitiative Schutz vor Passivrauchen	Questions critiques sur la mise en œuvre de l'initiative pour la protection contre le tabagisme passif acceptée par le peuple	En suspens au gouvernement	+	
Modifié	ZH	Alc / Tab	Büchi-Wild (PS)	IP	Verankerung von Testkäufen im Gesundheitsgesetz	Modification de la loi sur la santé publique autorisant les communes à procéder à des achats-tests d'alcool et de tabac	En suspens auprès de la commission	+	!

Abréviations: Mo = motion, Po = postulat, Ip = interpellation, Pro = proposition, Ma = mandat, IP = initiative parlementaire; PrS/P = promotion de la santé et prévention; Pcs = poids corporel sain, Sps = santé psychique; Alc = prévention de l'alcoolisme, Tab = prévention du tabagisme